L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 26 JUIN.

FEUILLETON.

LE ROI MISÈRE

PAR H. PAUL SAUNIÈRE.

PREMIERE PARTIE.

III

LA DEMANDE EN MARIAGE.

Tandis que René ne pouvait réprimer l'étonnement qui s'était emparé de lui, l'intendant conservait une imperturbable tranquillité, comme s'il se fût agi de la chose la plus naturelle du monde.

—Que le nom de mon maître soit réellement le sien, ou qu'il l'ait choisi pour abriter derrière son insignifiance un nom plus sonore, cela ne doit pas être pour vous plus intéressant que ça ne l'est pour moi, reprit le vieillard avec le plus grand sang-froid. Le principal est que nous y trouvions chacun notre compte. Or, le marché que je suis chargé de vous proposer est assez avantageux pour vous décider à l'accepter.

En disant ces mots, l'intendant faisait un rapide inventaire des objets qui se trouvaient dans l'atelier. Ceci fait, il poursuivit avec assurance.

—Vous serez logé et convenablement, nourri selon les ordres que vous aurez donnés; vous aurez à votre disposition voitures, chevaux, chiens, fusils, et le droit de chasser sur les terres qui dépendent du château. Enfin, votre travail terminé, vous recevrez deux mille francs. Si ces conditions vous conviennent, c'est une affaire conclue.

—Certes, fit René, cela me conviendrait fort si je n'avais certains engagements à remplir....

—Ne pouvez-vous pas les éluder, ou, tout au moins, en retarder l'exécution ?

—Je le pourrais, mais dans aucun cas, je ne serai à même de vous donner avant ce soir une réponse définitive. Il est certaines démarches préalables dont je ne puis me dispenser....

—Qu'à cela ne tienne, interrompit l'étranger. Je vais vous mettre bien à l'aise. Si rien ne vous en empêche, vous n'avez qu'à prendre après-demain matin le train de sept heures dix minutes au chemin de fer d'Orléans. Là vous demanderez un billet pour Monnerville. Arrivé à la station vous trouverez une voiture qui vous attendra, vous y monterez, et au bout d'une heure vous serez au château.

—Parfaitement, dit René qui prit note aussitôt de l'heure du départ et du nom de la station. Cependant je désirerais d'ores et déjà faire une légère restriction.....

—Je suis à vos ordres, monsieur.

—Monnerville est si près de Paris que je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'il me fût permis de venir passer un jour par semaine au centre de mes affaires.

—Je ne suppose pas, répondit l'intendant, qu'une demande si raisonnable puisse être un obstacle à la conclusion de notre marché.

—Alors c'est dit, fit vivement René. Si d'ici là je parviens à me dégager, après-demain matin, je pars pour Monnerville.

—Et, continua l'intendant, si je ne vous vois pas arriver avec la voiture que j'aurai envoyée à votre rencontre, je serai libre de m'adresser ailleurs.

—C'est entendu, approuva le jeune peintre.

—Monsieur, dit le vieillard, en se levant et en s'inclinant profondément devant l'artiste, mon maître espère que vous voudrez bien lui prêter le concours de votre talent.

Sur ces paroles bienveillantes, il salua et sortit.

Tout en nettoyant sa palette et ses pinceaux, René songeait à l'étrange proposition qu'on venait de lui soumettre.

Pendant qu'il se livrait à cette occupation, on frappa légèrement en dehors, et presque aussitôt la porte s'ouvrit.

René se retourna à peine. Cette manière de se présenter indiquait un habitué de la maison.

En effet, d'un pas délibéré et avec une aisance du meilleur ton, entra un homme mis avec un goût parfait. A première vue, l'homme du plus grand monde perçait dans le moindre de ses mouvements.

—Ah ! Monsieur de la Vigerie ! s'écria joyeusement René. Parbleu ! mon cher monsieur, vous ne pouviez pas arriver plus à point.

—Tant mieux ! répondit sur le même ton ce nouveau personnage. Serais-je assez heureux pour vous être bon à quelque chose ?

—Vous allez en juger, dit le peintre.

Et sur le champ, il lui fit part de la visite qu'il venait de recevoir et des offres attrayantes qu'on lui avait faites.

Monsieur de la Vigerie l'écoutait avec la plus scrupuleuse attention.

Il était de cette race exceptionnelle, dont il est difficile de préciser l'âge, et sur laquelle les années ne semblent s'amonceler qu'avec respect. Des cheveux nourris et abondants, ou quelques rares fils d'argent se hasardaient à regret, un œil limpide, un regard franc, pas une ride sur le visage, une barbe noire et soignée, tel était l'ensemble de cette physionomie.

Un linge éblouissant, des vêtements, non seulement élégants, mais merveilleusement appropriés à celui qui les portait, les extrémités irréprochablement chaussées et gantées, et, par dessus tout, un parfum d'exquise compagnie, sans raideur, sans affectation, sans morgue, témoignait de la naissance élevée et de la suprême distinction de ce personnage.

Sur son visage que l'habitude et la volonté avaient depuis longtemps recouvert d'un masque d'impassibilité, on devinait pourtant que les orages de la vie avaient laissé leur empreinte.

Parfois les sourcils se fronçaient et dessinaient sur le front un pli profond, mais plus souvent encore, un sourire amer glissait sur ces lèvres pâles et relevait le coin de cette bouche, comme pour en laisser tomber le sarcasme.

Il n'interrompit pas d'un mot ni d'un geste le récit que lui faisait René.

Quand celui-ci eut terminé, M. de la Vigerie se tourna vers lui.

—Eh bien ! demanda-t-il. Que comptez-vous faire ?

—C'est précisément à vous que je voulais m'adresser pour me tirer d'embarras, répondit le jeune peintre, car au point où nous en sommes....

—Est-ce mon avis que vous désirez connaître ?

—Vous m'avez habitué à tant d'indulgence et de bonté, que j'y tiens essentiellement.

—Alors, mon ami, partez plutôt demain qu'après. Dans votre position, on n'a pas le droit de fermer sa caisse à deux mille francs qui veulent y entrer.

—Et mes leçons de dessin ! fit René.

—Mademoiselle Lancray trouvera bien quelqu'un pour vous remplacer pendant un mois.

—Et mon mariage ! objecta encore l'artiste.

—Bou ! Il n'est pas si avancé qu'il ne puisse attendre quatre ou cinq semaines. Avez-vous reçu une réponse du protecteur de mademoiselle d'Erigny ?

—Pas encore.

—Alors, rien ne vous retient à Paris.

—C'est vrai ! soupira René avec tristesse.

On aurait dit qu'il était désolé de n'avoir plus aucune objection à soulever contre cette absence momentanée.

M. de la Vigerie se prit à sourire.

—Allons ! reprit-il, comme s'il voulait triompher des dernières hésitations du peintre, habillez-vous, courez chez mademoiselle Lancray, priez-la de vouloir bien vous rendre votre liberté pour un mois et que tout soit dit.

René se leva, obéissant machinalement aux instructions que lui donnait M. de la Vigerie.

—Pour ma part, reprit celui-ci, je n'ai qu'une prière à vous adresser. Ne m'avez-vous pas dit que vous viendriez à Paris une fois par semaine ?

—Oui, je l'ai stipulé spécialement dès aujourd'hui.

—J'espère alors que ce jour-là vous consentirez à venir me demander à dîner sans façon, en ami ?

—Vous me comblez, mon cher monsieur, dit René, qui lui serra la main avec effusion.

—Maintenant, poursuivit M. de la Vigerie, je vous laisse. Vous n'avez pas trop de temps devant vous pour faire vos courses, préparer votre valise et vous mettre en route. Donc, bon voyage, et au revoir ! N'oubliez pas que j'ai votre parole et que j'y compte.

Je n'aurais garde d'y manquer, protesta le jeune peintre avec chaleur.

M. de la Vigerie s'était levé. René le reconduisit jusqu'au seuil de son atelier et prit congé de lui d'une façon définitive, puis franchissant lentement l'escalier qui de son antichambre conduisait à sa chambre à coucher, il commença sa toilette avec une nonchalance frappante.

Il songeait aux événements qui, depuis quelques jours, semblaient se concerter pour le tirer de la position fâcheuse dans laquelle il se trouvait.

De ces événements, il est indispensable de dire quelques mots.

René ne possédait aucune fortune, aucune famille, aucun patrimoine. Ses débuts dans la carrière difficile et encombrée vers laquelle l'avait poussé sa vocation, furent donc excessivement pénibles. Suivre son goût, faire de l'art, quand on possède un petit avoir, si mince qu'il soit, pourvu qu'il suffise à vous mettre à l'abri des premiers besoins, est le métier le plus agréable et le plus doux qui soit au monde. Mais embrasser cette profession ingrate quand on possède un petit avoir si mince qu'il soit, pourvu qu'il suffise à vous mettre à l'abri des premiers besoins, est le métier le plus agréable et le plus doux qui soit au monde. Mais embrasser cette profession ingrate quand on n'a rien, quand on est forcé de songer au pain de chaque jour, sentir les angoisses de la faim et leur imposer silence, ne pouvoir quelquefois pas s'acheter les objets nécessaires à l'exercice même de cette profession, c'est un labeur où tant de victimes ont succombé, tant de génies se sont éteints, que c'est presque un miracle de voir les courageux et les forts sortir vainqueurs de cette lutte opiniâtre.

Et lorsqu'après s'être débattu pendant un nombre d'années plus ou moins long dans ce gouffre insondable, on émerge de la foule qui y demeure engloutie, on respire et on s'étonne. On se demande comment on a pu survivre à tant de misères accumulées; le bien-être du présent fait oublier les tortures du passé, qui ne vous apparaît plus que comme les contours indécis du cauchemar dont le sommeil a été troublé.

René Dorval luttait encore. Pour suppléer aux ressources que son pinceau ne suffisait pas à lui fournir, il donnait des leçons de dessin dans un pensionnat de demoiselles, sis à Grenelle, et dirigé par Mlle Lancray.

Depuis un an et demi, avec une patience et une exactitude qui ne s'étaient jamais démenties, il s'était astreint à cette dure servitude, quand, touché de tant de noble infortune, et, pour ainsi dire, afin de remercier l'artiste qui se sacrifiait ainsi, mademoiselle Lancray le pria de vouloir bien faire son portrait.

René essaya de s'en défendre, prétextant que ce n'était pas son genre, qu'il craignait de ne pas réussir, mais la noble et digne femme, désirant colorer son bienfait d'une apparence d'obligation, insista si bien que le peintre dut s'exécuter.

Le ciel se plut à le récompenser de sa délicatesse. En échange des cinq cents francs qu'elle lui avait déclaré vouloir payer, son portrait, peint à miracle, était d'une ressemblance frappante. René lui-même n'espérait pas un aussi heureux résultat.

Les longues séances que nécessitait ce minutieux travail, avaient rompu la glace entre la maîtresse de pension et le jeune professeur.

Mademoiselle Lancray était une femme de soixante ans, digne, respectable, honnête à tous égards, et qui, si elle n'était pas bavarde, n'était pas fâchée de sortir une fois, par hasard, du cercle étroit dans lequel ses occupations la retenaient enfermée.

Donc, chaque jour, entre le peintre et le modèle, la conversation changeait, effleurant tous les sujets intéressants du moment. Tout naturellement, l'entretien vint à tomber sur le pensionnat que dirigeait la brave dame.

Parmi les jeunes filles qui le composaient, René avait remarqué une demoiselle dont la tristesse l'avait frappé. Mademoiselle Caroline d'Erigny paraissait avoir vingt ans. C'est un âge auquel, d'ordinaire, les oiseaux se sont depuis longtemps envolés de leur cage. Quels motifs y retenaient cette belle captive, dont les yeux noirs, alanguis et voilés, se fixaient parfois sur les merveilles du jardin, comme s'ils avaient aspiré à les franchir ?

Maintes fois, le jeune peintre avait eu ce pourquoi sur les lèvres, mais sa discrétion avait toujours hésité. Aujourd'hui, presque sans qu'il y songeât, cette question tomba de sa bouche.

—Quelle est donc, demanda-t-il, cette grande jolie personne que j'ai souvent aperçue dans la maison ?

—Mademoiselle d'Erigny ?

—Précisément. J'ai cru remarquer qu'elle se gardait bien d'en causer, qu'elle habitait ma maison ... et que vous la traitiez avec infiniment de bonté.

—C'est vrai, répondit mademoiselle Lancray. Pourquoi vous ne le vais vous dire son histoire. Elle appartient à une excellente famille du Loiret. Depuis douze ans elle est orpheline. Elle ne possédait aucune fortune et était menacée de végéter dans l'ignorance et la pauvreté, quand un protecteur inconnu, que je n'ai jamais vu plus qu'elle, me l'adressa en m'assurant qu'il pourvoirait à tous ses besoins jusqu'à ce qu'elle fût en âge de se marier.

—Eh bien ! fit René, l'âge est venu, ce me semble ? Ce protecteur ne songe-t-il pas à l'appeler auprès de lui, à lui faire connaître le monde ?

—Je ne le crois pas, répondit mademoiselle Lancray. Non-seulement cet inconnu n'a jamais fait sortir sa protégée, mais il n'est jamais non plus venu la voir.

—Alors, comment espère-t-il que cette pauvre enfant se marie jamais ?

—Je l'ignore. Pour ma part, je suis bien décidée, quand Caroline sera majeure, à lui rendre sa liberté. J'en ai déjà prévenu ce mystérieux personnage.

—Vous le connaissez donc ?

—Pas le moins du monde.

—Mais vous avez son nom, vous savez où il demeure ?

—Nécessairement. Seulement, en m'envoyant la jeune fille, cet homme a formellement exigé que je m'engage à ne révéler à qui que ce soit, pas même à Caroline, le nom et l'adresse qu'il m'indiquait.

—De sorte que mademoiselle d'Erigny est vouée au célibat, à la solitude et à la pauvreté....

—Oui, à moins que....

Mademoiselle Lancray s'arrêta brusquement. René releva la tête et s'aperçut que la bonne demoiselle le considérait d'une façon toute particulière.

—Pourquoi pas ? murmura-t-elle assez haut pour que le peintre l'entendît.

—Voyons, reprit-elle sur un ton maternel, répondez-moi franchement, M. Dorval.

René ouvrit de grands yeux. Il ne comprenait pas encore.

—Je vous le promets, balbutia-t-il sans cacher sa surprise.

—Comment trouvez-vous mademoiselle d'Erigny ?

—Fort bien !

—N'avez-vous pour elle aucun—elle chercha le mot pendant quelques secondes—aucun goût ? dit-elle enfin.

—Ma foi ! répondit René avec bonhomie, je ne me le suis jamais demandé. Je trouve que mademoiselle d'Erigny est une personne belle, à laquelle je m'intéresse un peu plus depuis que je connais sa triste position, mais je ne crois pas avoir d'amour pour elle.

—Je n'ai prononcé aucune parole de ce genre, se récria mademoiselle de Lancray. Mais enfin, reprit-elle, cette jeune fille ne vous inspire aucune répugnance ?

—Bien loin de là se défendit René.

—Alors, laissez-moi continuer, poursuivit la bonne demoiselle, car je ne vous ai pas tout dit. Le jour où mademoiselle d'Erigny se mariera, ce protecteur inconnu se charge de lui constituer une dot de cent mille francs.

—Dans ce cas, elle aura plus de chances, fit observer froidement l'artiste, tout en continuant son travail.

—Eh bien ! il ne tient qu'à vous que ces chances augmentent, dit brusquement mademoiselle Lancray.

—A moi ? répéta René qui commençait à comprendre.

—Oui, monsieur, insista la digne femme. Je vous ai bien jugé, j'en réponds. Je vous crois rangé, économe, laborieux, vous avez du talent : tout cela constitue un capital qui n'est pas à dédaigner.

—Je ne protesterai pas contre une appréciation si flatteuse, dit le peintre, mais, de grâce ! achevez, mademoiselle. Où voulez-vous en venir ?

—Patientez une minute encore, M. Dorval, et ne m'interrompez plus.

Caroline d'Erigny n'a pas vingt ans, elle est donc jeune : elle est jolie, ce qui ne gâte rien, et elle a cent mille francs de dot. Voilà douze ans qu'elle n'a jamais franchi qu'à mon bras les murs de cette prison, dont je cherche à lui dorer les barreaux. J'ai eu pour elle des soins et des prévenances que je n'ai pas eus pour aucune autre, parce que je les devais à son malheur. J'ai su lui inspirer une confiance aveugle. Ce que je lui conseillerai, elle sera toute disposée à le faire.

Quant à son protecteur, je vous l'ai dit, je ne le connais pas; mais il est impossible que cet homme ne me sache pas gré de ce que j'ai fait pour cette malheureuse enfant. L'argent qu'il m'a donné ne paie pas les attentions maternelles dont j'ai entouré l'enfance de cette petite déshéritée. Aussi je me crois le droit qu'il prendra en sérieuse considération toute démarche que je tenterais auprès de lui, et que j'appuierais de mon humble crédit.

Eh bien ! j'aime Caroline comme une fille. Tout mon être se révolte à l'idée qu'elle pourrait être un jour plus malheureuse encore qu'elle ne l'a été jusqu'ici, et, si elle doit prendre un mari, je souhaite ardemment qu'elle épouse avant tout un cœur honnête et loyal, capable de tenir envers l'orpheline l'engagement qu'il aura pris en face de Dieu. Or, j'ai foi en vous, René Dorval, voilà pourquoi je viens vous dire :

—Voulez-vous être cet homme ? Voulez-vous épouser Caroline d'Erigny ?

(*A continuer.*)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Vendredi matin, 26 juin 1868.

La journée d'hier a été magnifique sous tous les rapports.

Les affaires ont été excessivement faibles. Si le Louisiana, de Louisville, avec une cargaison de denrées de l'Ouest, y compris 103 boucauts de tabac et 500 barils de porc, ne fut pas arrivé, les quais du Premier District auraient été littéralement déserts.

Il n'y a eu qu'un seul départ : le Monsoon, pour Jefferson, avec un bon fret.

Le Louisiana, pour Louisville, et le Nina Simmes, pour Bayou Lafourche, sont au quai recevant du fret.

Les bateaux suivants sont attendus et seront au quai ce matin : le Frank Pargoud, le Genl. Quitman, le Westmoreland, le Bart Able et le Lizzie Hopkins.

Par une dépêche au capitaine D. N. Green leaf nous apprenons que le remorqueur Bee, avec 3 barges, a passé Vicksburg avant hier et qu'il sera à son débarcadaire habituel durant la journée.

La Rivière Rouge et le Ouachita baissent rapidement. Bientôt, pas d'autres que de très petits bateaux, ne pourront naviguer dans ces rivières.

A St-Louis, le 24 juin, le haut Mississippi et le Missouri montaient. A Louisville, à la même date, l'Ohio baissait avec 6 à 8 pouces d'eau dans le canal. Le temps était clair et chaud.

Le LOUISIANA POUR LOUISVILLE.—Ce paquebot de première classe partira ce soir à 5 heures précises. Les passagers feront bien de se rappeler que le Louisiana offre de rares avantages sous le rapport des installations et de la table. Le capitaine J. A. Lusk, et J. L. Eagan, commis, font tout ce qui est en leur pouvoir pour le comfort de leurs passagers. Les voyageurs qui prendront ce bateau peuvent être sûrs de faire un voyage agréable sur le fleuve, et les expéditeurs par la même voie peuvent compter que leur fret sera délivré à sa destination promptement et en bon ordre.

LE PAQUEBOT SEMI HEBDOMADAIRE NINA SIMMES, Capt. W. E. Greathouse, commis Jos. Dalféres, partira pour Bayou Lafourche et les points intermédiaires, ce matin, à 10 heures précises. Les expéditeurs qui confieront du fret au Simmes seront assurés d'avance du soin tout particulier donné aux marchandises, et messieurs les passagers qui prendront ce bateau seront sûrs d'y être bien traités.

ONZIEME TABLEAU ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance "Hope" de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No. 21 RUE DU CAMP.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868..........$156,523 68

Savoir :			
Sur les risques d'incendie	$87,567 85		
Sur les risques de mer	54,977 12		
Sur les risques de rivière	15,978 71		
			$156,523 68
Pertes payées dans la même période, savoir :			
Sur les risques d'incendie	15,061 2		
Sur les risques maritimes	34,112 95		
Sur les risques de rivière	15,164 22		
		64,338 37	
Moins—Les primes remises	4,428 21		
Réassurances	15,273 56		
15 et 25 0/0 remis aux assurés	25,431 05		
Taxes	11,483 00		
		56,615 84	
Dépenses, intérêt en moins		14,17 99	135,13
En réserve pour les risques non terminés			$23,391 46

— L'actif de la Compagnie est comme suit : —

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières dans cette ville, valant le double du montant	$124,859 30
Prêts garantis par nantissement	14,615 22
Effets pour primes à courte échéance	11,453 24
Dû par des Compagnies d'Assurance locales	5,317 16
Scrips	1,944 00
Actions de la Compagnie "Valette Dry Dock"	6,000 00
Biens fonciers	21,983 33
Actions de banque et autres actions	5,747 50
Primes en voie de perception	29,678 14
En caisse	51,813 48
Total de l'actif	$273,391 48

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Hy. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 mai 1868.
PAUL W. COLLENS.
2me Justice-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

— DIRECTEURS. —

Lafayette Folger,	P. Maloches,	John J. Adams,
Thos. H. Blake,	F. A. Ducros,	C. W. Bradbury,
Aug. Couturié	T. D. Miller,	Hy. Peychaud.

14 mai—1m

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU : AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisse Story)

WM. WHANN.........Président.
R. L. MILLAUDON.........Vice-Président.
R. ....Secrétaire.

— Directeurs —

S. C. EMLEY,	E. SCHMIDGANS,
W. CHERRY,	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	R. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. PORCH,
	F. J. EMLEY.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du jour.
19 oct—1a

Wm. B. MORRIS & Co.
AGENCE D'ASSURANCE.
57.........Carondelet.........57
AETNA, DE HARTFORD.
Actif.........$4,000,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif.........$1,450,000.
Représentant un capital d'assurance de
SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.
sept—1an

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible] NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE [illegible] avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage de cabine 1re ... et 2me ... pour St-Nazaire $130
Passage de 2me cabine ... .100
Passage d'entrepont.........
Les enfants au-dessous de 2 ans ne paient pas.
Les enfants de 2 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

[illegible]

VICTOR PERRILLIAT, agent,
127, rue de la Commune.
19 janv—lan 21

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

VILLE-DE-PARIS,	capt. Duchene	Samedi 27 juin.
PEREIRE,	" Surmont	Samedi 11 juil.
EUROPE,	" Lemarié	Samedi 25 juil.
ST-LAURENT,	" Bocandé	Samedi 8 août

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
1nov 121 V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool,	$110,	Aller et retour,	$175.
New York à Londres,	$115,	Aller et retour,	$185.
New York à Paris,	$120	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 166.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L. GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer

UNITED STATES,
Commandant Geo. L. Norton,
Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 27 juin, à 5 heures P. M.
Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres.........$60 00.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.
Le steamer GENL. GRANT suivra, et partira SAMEDI 4 juillet.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
E. S. SOUDER,
commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Le SAMEDI, 27 juin, à 5 heures P. M.,
Passage.........$60
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 61

Paquebot régulier du Bayou St Jean et de l'Hôtel Carondelet (au Lac Pontchartrain.)—Service quotidien.

— DEPARTS —

Du Pont de la rue de l'Esplanade au Bayou St Jean, à 6 1/2 heures du matin.
Du Lac—à 6 heures et demie du matin, et arrivent en ville à 9 heures du matin.

— L'APRES-MIDI —

Départ du Bayou St Jean :	Départ du Lac :
A 3 heures P. M.	A 4 heures P. M.
A 5 "	A 6 "
A 6 1/2 "	A 8 1/2 "

— LE DIMANCHE —

Le bateau partira du Bayou St Jean, au pied de la rue de l'Esplanade toutes les heures, de 5 heures du matin à 5 heures de l'après-midi. Il partira du Lac (dernier voyage) à 9 heures du soir. 19 juin—6?

POUR LOUISVILLE.

Départ VENDREDI, 26 juin, à CINQ heures P. M.
Pour Louisville, Memphis et Caire.
Le beau bateau neuf
LOUISIANA,
Capitaine J. A. Lusk,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
THOS. KEEFE,
26 juin—1f Rue Poydras, No 75.

Pour St. Louis.

Départ SAMEDI, 13, 27 juin, 10 juillet, à 5 heures P. M.
POUR MEMPHIS, CAIRO ET ST. LOUIS,
Le magnifique bateau neuf
FRANK PARGOUD,
Capitaine John W. Tobin,
commis Geo. A. Williams, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret au bureau de
SINNOTT & ADAMS, Agents,
25, Commercial Place.
JOHN A. STEVENSON,
12 juin— No 13, rue Front.

Pour les Villes de Bains.

Voyage dans le jour.
Le magnifique steamer de Jour,
ELLA MAY,
Capitaine John Walker; F. A. Lumsden, commis, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. du matin, pour la Baie St-Louis, Biloxi, Pass Christian, Mississippi City et Ocean Springs. Il partira d'Ocean Springs, pour la Nouvelle-Orléans, les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES, à 5 heures du matin.

Le service sera régulier, hormis de mauvais temps ou de basses eaux. P. S. Il ne sera pas donné de repas à bord, mais les passagers pourront en obtenir en s'adressant au barkeeper.

Pour plus amples informations, s'adresser à
L. FRIGERIO Jr.,
9 juin—1m 50, rue de Chartres.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Tous les jours, à midi, sur la demande de nombre de personnes, pour éviter les accidents. Ce changement aura lieu à partir du lundi, 22 du courant.

Le bateau à vapeur LAURA, du marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain (au Lac), à midi. Pour les excursions du dimanche, il partira de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit : Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers contiduérés au wharf de Covington.
LOUIS FRIGERIO, Jr.,
15 avril—3m Rue de Chartres, No 50.

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très bon marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cousens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de 2 P. M. du chemin de fer Pontchartrain; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour : Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrivera à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 8 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
21 mai— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR LES ATTAKAPAS.—Départ SAMEDI 27 juin, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. F. Forgey, commis L. P. Delahoussaye, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour les Attakapas, directement pour le fret et les passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, et Martinville. Pont Breaux et tous les débarcadères du Bayou Tèche et de la rivière Atchafalaya. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à DUPRE, GREVENBERG & CO, 69 Vieille Levée.
25 juin—2f JAS. LEAKE, agent, 10 Nlle-Levée.

Excursion à bon marché !

Le PORTER quitte son wharf, en face de la Place Jackson, toutes les demi heures, jusqu'à 9 heures du soir. Il parcourt une distance de deux milles et demi.

Passage.........5 cents seulement.

L'air frais du fleuve, une vue magnifique de la ville et un corps de musiciens.
Venez à bord 23 juin—1m

Départ, SAMEDI, 20 juin, à 5 heures P. M.

Pour Louisville, Caire, Memphis, Vicksburg et tous les ports intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur RICHMOND, à basse pression, capitaine J. Stat Neal, commis J. S. Wolfolk, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. On peut voir un plan de ses chambres, retenir le passage et traiter pour le fret, au bureau de
SINNOTT & ADAMS,
13 juin—7 25, Commercial Place.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. E. Greathouse, commis Jos. Dalferes, partira comme il est dit, et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
19 avril— 64 Vieille-Levée.

BAYOU SARA.—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant le 1 avril), pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, Grey Eagle, capitaine V. S. Baranco, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

Pour Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur MINNOW, capt. L. E. Mee, construit expressément pour ce service, partira du Canal Harvey, tous les MARDIS, à 8 heures et demie du matin, et tous les SAMEDIS à 3 heures et demie de l'après-midi. Pour le retour, il partira les Jeudis matin, et les Dimanches soir.

Prix du passage, $3 50 pour aller et autant pour retour.

Il y a à bord une buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Le bateau à vapeur Little Ferry quittera le wharf du ferry de la rue du Canal à 7 heures et demie du matin, le mardi, et à 4 heures de l'après-midi le samedi; il se reliera au bateau à vapeur Minnow; passage, 25 cents. Conditions raisonnables pour le fret et le bagage. 2 juin—1m

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. P. Aguoin, commis F. A. Chartet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau va jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 5 juin—1m

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, un voie directe, ne m'ayant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec la "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage à transporter les personnes qui désirent se rendre au Brésil, à des prix réduits suivants : Première classe $80 en or ; Seconde place ou entrepont, $72 50 en or.

Le prix régulier étant de $120 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen" Line, pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant que le porteur est un émigrant. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pourais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Nombre de familles ont souffert plus de désastres maritimes qu'aucune autre classe d'émigrants.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullen fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas ; le paquebot régulier le remorqua.

Enfin, le "Catherine Whitney" resta quarante-cinq jours en mer ; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombre. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs ont essayé de débarrasser de ces coquilles flottantes en les envoyant rempli d'émigrants au Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés, avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne sont pas sûrs, je ne puis rien y faire.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers devront faire en sorte de partir d'ici à temps pour prendre à New-York le 22 de chaque mois le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante milles acres (environ $267) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireront avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à mol, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 61 de la rue Carondelet.
BALLARD C. DUNN.
8avril—1m

Rapidité, Comfort, Sureté,

Par la voie du Chemin de Fer "Caire et Illinois Central."

DIRECTEMENT POUR NEW YORK, BOSTON ET LES VILLES DE L'EST.

Deux steamers partent du Caire tous les jours, à l'arrivée des convois et des bateaux du Sud.

Deux changements seulement entre New York et la Nouvelle-Orléans.

Wagons de nuit, de la Nouvelle-Orléans à Columbus, Ky, sans changement.

Les billets pour tout le voyage se vendent à la Nouvelle-Orléans, au bureau du chemin de fer de Jackson, au dessous du City Hotel; au bureau de l'Atlantic and Mississippi Steamship Company, No 104 de la rue de la Commune, au bureau du Chemin de Fer Illinois Central, à Cairo.

WM. HUGHIT,
Surintendant général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
Agent pour les passagers, au Sud, à la Nlle-Orléans.
7 juin—2 m

Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accomodation" partent, le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED. WARE,
Agent général pour les passagers,
JAMES YONGE,
21 mai Agent général pour le fret.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Caire Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les localités ci-dessus.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.
JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le fret. Surintendant général.
1 janv—3me

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit :

DE LA VILLE.	DU LAC.
5 1/2 A. M. char à cheval.	5 1/2 A. M. char à vapeur.
6 1/4 " " à vapeur.	7 " "
8 1/2 " "	8 1/2 " "
10 " "	11 " "
Midi " "	12 " "
2 P. M. "	3 P. M. "
4 " "	4 " "
5 " "	6 " "
6 " "	7 " "
7 " "	7 " char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures. Un convoi partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.
GEO. PANDELY,
31 mars Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et un CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algiers à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, au préalable la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au soin des rues Camp et Commune, de faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, des une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour tous les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
tardec— Surintendant.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

Primes sur risques d'incendie	$110,128 22	
" " de navires	27,314 14	
" " de mer	52,841 55	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
		$226,225 82
En moins, primes remboursées	4,739 19	
Montant des primes	221,486 63	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$19,644 16	
" sur les rivières	25,593 42	
" sur mer	33,090 59	
Total des pertes	77,728 11	
Réassurances	9,738 90	
Dépenses et intérêt de scrip ; en moins, escomptes et intérêt	10,958 30	
Taxes et revenu int	5,771 06	
Vingt cinq et quinze pr cent remboursés	25,298 64	
En réserve pour risques non expirés	37,506 33	
		$171,586 63
Bénéfice net		50,000 00

L'actif de la Compagnie est :

Prêts garantis	17,735 00
" par hypothèque	19,160 00
Effets à recevoir pour primes	7,369 45
Actions, bons et autres garanties	146,308 23
Propriétés foncières	15,378 05
Comptes individuels pour primes	40,958 91
En caisse	63,545 06
Scrips d'autres Compagnies	2,065
	$312,997 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie :
A. CHIAPELLA, Président.
J. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent par action, lequel sera porté au crédit des actionnaires payés. Des certificats d'actions payés en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A E Bader,	A Chiapella,	L F Generes,
L Moulan,	W B Schmidt,	R W Adams,
C Cohn,	S Saloy,	J J Fernandez,
A Cassin,	J A Seignouret,	P L Millaudon,
J Goldsmith,	V Barthe,	C Bienchin.

14 mai—1a

La Ville de la Nouvelle-Orléans Wetmore Lewis & Hodges.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 21,671.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite suit :

White, Shell Road, Dupré et Vénus, 1/4 carré,	$125
Gayoso, Salcedo, Agnès et Vénus, 1/4 "	500
Gayoso, Salcedo, Euphrosine et Vénus, 1/2 carré,	500
Clark, Genois, Euphrosine et Vénus, 1/4 "	500

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—5,18 juillet

CONSULAT DE FRANCE.

Avis Mensuel. Juin 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —ou en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances ayant pris d'en donner avis au consulat.

A	Kector-Mary (les époux)
Appeale ou Appealle Zacharie, dit Jean Recalt	Kuhn Pauline
Augueill Joseph	L
Albrias Paul	Lafitte Charles (les é.)
Aldibé Paul	Lapeyrolerie Jean
Aldibé Mme, née Aline Fredeche	Larive Eloi
Antervion Jean Pierre	Le Maire
B	Louveau Emile
Bonvelle Mme Vve, née Rosalie Henriette Bermoin	Laurinelle auguste
Bret Emmanuel	Lacessin Auguste
Biro Félix	Leroux Jules Mme
Bastian Jean Baptiste	Labat Jean-Pierre
Bouisse Casimir	Lafitte Jean (charron)
Bollevin Jean	Lambelé Aline Mme (artiste lyrique)
D	Leclerc Mme Vve, née Marie Forman
Dragonne Eugène	Lure François
De Chermoise Paul	Larrivière Jean-Marie
Danger Dominique	M
Dendine (les époux)	Miuvielle Pierre
Dreux Mme Vve	Martin Louis Philippe (cordonnier)
De Livendais	Morris Charles (de Donaldsonville, Lse)
Duhamel Eusèbe	P
Dodard Hippolyte Pierre	Peret Thérèse Mme
Dubertien Jean	Prudent Victor
Eliénne Amédée	Picard J P
Despeyrouse	Perceux Victor aîné
E	R
Estebenet Jean	Rigau Jean Pierre Mme Vve
F	Rouquette Jean Guillaume
Forgeot Louis	Robert Henri
G	Rochelle Henri François
Grandon Henri Gabriel	S
Girod François (dit Saintrier)	St Martin Jean
Gresland Michel Claude	Schuster Jacques Mme
Guérin Mme, née Rose Louise Euphrasie Jung	Sicard Mme Vve, née Dorothée Goop
Guyol Théodore	Ségassie Jean
Guerrier Edouard	Suazé Mme Vve, née Berthilde Simon
J	T
Jung Joseph Auguste et Alexandre Joseph Auguste Louis	Tardos Jules
K	Trouillet Bertrand
Yuin Joseph	V
	Vagent Jean Marie Paul

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après midi. 1er juin

VENTES JUDICIAIRES.

JOHN BARRY vs V. FERNAND ARMANT.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No [illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt cinq de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Le quart indivis d'un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues de la Vieille-Levée, de Chartres, Conti et St-Louis. Ledit terrain mesure vingt pieds, deux pouces et sept lignes de face à la rue de la Vieille-Levée, sur cent vingt-cinq pieds, dix pouces, et cinq lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété a été acquise par ledit défendeur conjointement avec Jules Hellre et Robert Armant, de P. Braistone, suivant acte au rapport de Théo. Guyol, notaire public en cette ville, en date du 30 mars 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—24, 2,11,18,25 juillet

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS vs JOHN CRONE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 30,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Situé dans le District d'assessement No 2, et dans l'ilot No 120, borné par les rues Annunciation, Calliope, Poeyfarre et Constance (32x120, assessé dans la somme de ($21,000) vingt et un mille dollars, suivant le rôle d'assessement déposé au Bureau du Trésorier de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16—3 18 juillet

FRANÇOIS LACROIX vs CHRISTIAN MEYER ET ALEXANDER ERNST.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 20,082.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété, dont description suit :

DIX-NEUF TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville désignés par les numéros deux à vingt inclusivement dans l'ilot numéro six cent soixante six (666) borné par les rues Julie, Rendon, Lopez et Perdido, d'après un plan dressé par Castaing et Celles, architectes, le 30 mars 1866 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville. Les dits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir : les Nos deux à neuf, mesurant chacun, trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Julie, trente pieds dix pouces et cinq lignes de face derrière, sur cent trente six pieds dix pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne limitrophe du No un. [illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Octave Morel, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 13 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
29 mai—juin 5,14,21,30

FREDERICK SHONEKAS vs CHAS. SMITH.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,135.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No huit, dans l'ilot numéro trente neuf, borné par les rues Canal, White, de la Douane et de Broad, dans un plan déposé en l'étude d'Edward G. Gottschalk, notaire public en cette ville, sous le numéro 79. Le dit terrain forme l'angle des rues de la Douane et White et mesure trente pieds de face à la rue de la Douane, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue White, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame B. Spickerbocker, suivant acte au rapport de Jos. Cohn, notaire public en cette ville, en date du 1 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 juin—27—5 11 19 juillet

JOS. J. ALSTON vs WM COLEMAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,2[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatorze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros six et sept, dans l'ilot numéro cent trente-sept, borné par les rues Gravier, Perdido, Dryades et Salcedo, d'après un plan dressé par Castaing & Celles, architectes, le 30 mars 1866, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville. [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus. [illegible]

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 juin—13,27,30; 7,1 1 juil

VINCENT FRATS vs JOSEPHINE BENIT, aujourd'hui épouse d'Etienne Carlon.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 18,2[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Poydras, Perdido, Ste-Adeline et Madeleine et la continuation projetée de la rue Claiborne. Le dit terrain est désigné par le numéro Onze, d'après un plan dressé par George T. Dunbar, ci-devant arpenteur, daté du 28 juin 1817, et déposé sous le numéro Trois, en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville. [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Jean Rotgé, suivant acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 17 janvier 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16, 25—juillet 3, 11, 18

Henri Plassan vs Auguste Mannessier.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. — No. 24,212 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai, le MARDI, sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues du Canal, Philippa, de la Commune et Baronne, désignés par les numéros Treize et Quatorze.

[illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété est louée à bail expirant le 7 de novembre 1870 à raison de $2,400 l'an, suivant bail passé devant A. Dreyfous, notaire public en cette ville, en date du 7 de novembre 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5juin—5,14,21,27;7juil.

VENTES JUDICIAIRES

La Dame ANGELIQUE BEDEY vs JULES HENRY

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, 25 juillet 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

TROIS CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Franklin, désignés par les numéros cinq, six et sept de l'ilot numéro quatre-vingt-dix neuf, borné par l'Avenue Washington, les rues St-Avid (aujourd'hui Claiborne), [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9,18,26—juillet 3 11

La dame (veuve) SUZANNE GROGAN, vs THOMAS GRONAN et FANNY (EGAN) GRONAN, son épouse.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,981—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, onze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Fanny (Egan) Gronan à un terrain ou une portion de terre située dans le Premier District de cette ville [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—12,26—juillet 3,11

ELIZA ELLEN HOWELL, vs. RUFUS K. HOWELL, son époux.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,778—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi, sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Polymnie, Euterpe, du Colisée et Prytanée, désigné par le numéro vingt huit [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de la balance due, à savoir : la somme de $4,000 [illegible]

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5 juin—5,12,19,26—7 juillet

GEORGE HANNING vs THEODORE FISHER.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre de forme triangulaire situé au faubourg Jackson de cette ville, dans l'ilot borné par le Chemin de la Métairie, les rues Murat et Ste Anne, [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Le plan est exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—26—3,12,18 juillet

FOLGER & CO. vs JOHN FREDENSTEIN. LES MEMES vs LE MEME.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Nos 20,928 et 20,947.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication suivante :

Le fonds d'un magasin et d'une Forge située rue Philippa, près celle Chippewa, dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 juin—17,26,28,30

S. H. MOODY vs C. PARR

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 20,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI vingt neuf de juin 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

Un assortiment de marchandises telles que cravates, cols en papier et en toile, gants, etc.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juin—16 23 26 29

FRANÇOISE DUPUY vs. MADELEINE SCHNEIDER.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, premier de juillet 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de :

Le fonds d'un magasin de Modes, ainsi que tous les meubles qui s'y trouvent, situé au No 117, rue Royale, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26,29 1 juillet

THOMAS MORAN vs P. & A. BURNS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,066—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI premier de juillet 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de :

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la Pension et le Café située au No 160 rue Bienville, coin celle Lafayette, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—26,28,29; juil 1

CHARLES E. ALTER vs FRANÇOIS CASANAVE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 20,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI vingt-sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Huit certains terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix-neuf à vingt-six inclusivement dans l'ilet numéro neuf, lequel est borné par les rues Esclave, Nouvelle, Clay et Castiglione, d'après un plan dressé par C. Giroux, architecte, le 19 de décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville. [illegible]

Conditions—La somme de quatre cent soixante six piastres [illegible]

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23juin—25,3,12,21,26

GEORGE RULEFF vs. F. S NUGENT & als.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,292—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre la Ville de la Nouvelle-Orléans, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, vingt-sept de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Quatre vingt mille (80,000) actions du fonds capital de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—24, 27—juillet 1, 3, 5

SUCCESSION DE JACOB LANG.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 27,[illegible].—En vertu d'un ordre de vente rendu en faveur de S. Bichi, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-cinq de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Washington, dans l'ilet borné par les rues Piété, Louisa, Craps et Urquhart, désigné par le numéro Cinq [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en bois, ardoises, cuves, etc.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de John Heffernan, suivant acte au rapport de A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 9 d'août 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24juin—24 juillet 2,11,18,25

SUCCESSION DE FEU FRANCIS CLARK, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 26,[illegible].—En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 de juin 1868, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, dix-huit de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

[illegible]

Conditions—Un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, garantis par privilège et hypothèque sur la dite propriété.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18juin—18,25,3,11,18juil

VENTES JUDICIAIRES.

DE CONSTABLE.

[illegible] contre L. H. Levy.

CINQUIEME COUR de Justice de Paix.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Paul W. Collens, Juge de la Cinquième Cour de Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, [illegible] le MARDI, 7 juillet 1868, à midi, la propriété suivante : L'intérêt non liquidé de L. Levy, Fass & Co, et Adler, Fass & Co, au coin des rues Canal et Baronne.

Conditions—Comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis.

ARCHIBALD T. BENNETT vs JOHN EDMOND.—No 3,451—

TROISIEME COUR de Justice de Paix, Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Paul W. Collens, Juge de la Troisième Cour de Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai, rue Bienville, No 80, entre Bourbon et Royale, le LUNDI, 6 juillet 1868, à midi, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessus décrite [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
CHS. CATOIR, Agt. Constable.
26 juin—26 30—5 juillet

John Slattery vs Duplessis & Cie.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans, No 3,[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Paul W. Collens, Troisième Cour de Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai, sur les lieux, au coin des rues St Pierre, à la tête du Vieux Bassin, VENDREDI, 26 juin 1868, à midi, à la propriété suivante, saisie dans l'affaire ci-dessus :

Un alambic complet.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. CHAS. CATOIR,
17 juin—21 26 Agt. Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes verront, salut. Attendu que Lorenzo Siae a, par acte passé pardevant E. G. Gottschalk, notaire public, le 21 mai A. D. 1868, acheté la propriété ci-après décrite de Mme Esther Garcia, veuve, en premières noces, de Jean Laborde, et, en secondes noces, de Jean-Martin Amet, agissant en son propre nom et comme tutrice naturelle de son enfant mineur, Jean-Louis Amet, seul héritier de Jean-Martin Amet [illegible]

Description de la Propriété, telle qu'elle est donnée dans l'Acte de Transfert :

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui se trouvent dessus, tous les droits, voies, privilèges et avantages qui lui appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot compris entre les rues Magasin, Constance (ci-devant Foucher) St Joseph et Julie. [illegible]

Bureau du Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, 10 juin 1868.
P. R. O'RORKE,
11 juin—11 18 25 2 et 8 juil Greffier.

Dans l'affaire du Bureau des Commissaires du Second District de Desséchement demandant l'homologation du tableau d'assessment, &c., &c.—No 15,846

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Sur la présentation du tableau d'assessement du Second District de Desséchement, dans les limites de la paroisse d'Orléans [illegible]

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.
CHARLES M. EMERSON, juge.
Pour copie conforme,
J. O. CHALON,
18juin—30 2 p s Député-Greffier.

Succession de Jacob H. Ehlers.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
25juin—18 30 5 juil P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Bridget Crowley, épouse de E. M. Perrandot

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Emmanuel Perrandot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle de la succession de feue Bridget Crowley, épouse de E. M. Perrandot, décédée intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
26 juin—26 30 5 juil Greffier.

Succession de Charlotte Cochran—No 30,119.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
21 juin—21 25 1er juil Greffier.

Succession de Joseph H. Johnson.—No 20,220

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le liquidateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
24 juin—24,25, 3 juil Greffier.

Succession de Isidore Loeb.—No 29,677.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
16 juin—18 22 27 Greffier.

Succession de Frances Chapman, épouse de S. D. Hillerman.—No 29,619.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
23 juin 26 30 5 juil Greffier.

Succession de Henry et Catherine Rehm —No 31,973—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
25 juin—29—5 juillet Greffier.

Succession de Mme Bardelle, décédée, épouse de Jules César Levois.—No 32,113.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
20 juin—20 25 30 Greffier.

Succession de Joseph M. Baker.—No —

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
20 juin—20 25 30 Greffier.

Succession de Carl Arthur Gorgen.—No 32231.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que André Dubuch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Carl Arthur Gorgen, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
20 juin—20 25 30 Greffier.

Succession de John B. Grayson.—No 18,685.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
20 juin—20 25 30 Greffier.

Succession de Friedrich Haneseler—No 29,779.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
21juin—21 25 1er juil Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 15 mai 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 20,619—Bertha Arnold contre Gustave Lewis, son mari—Sur motion de Cotton & Levy, avocats de la demanderesse dans cette affaire, sur production, à la Cour, de preuve à l'appui [illegible]

Jugement rendu le 15 mai 1868.
CHS LEAUMONT, Juge.
Signé le 20 mai 1868.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23 mai de l'année de notre Seigneur mil-huit-cent soixante-huit, et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.
A. D. BERNOUDY,
10 juin—26—5 juillet Député-Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie, par les présentes, que le 20 mai 1868, jugement a été enregistré dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—savoir : No 21,314. L'Etat de la Louisiane contre la Banque de la Louisiane. [illegible]

Jugement signé le 22 mai 1868.
En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23 mai de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.
WM. WOELPER, Greffier.
24 mai—1 par s—1m

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR LOUIS STERN & BROS, [illegible]—VENDREDI, 26 juin, à 10 heures précises [illegible] Souliers et brodequins—Assortiment pour dames, demoiselles, hommes et enfants. Ces articles sont frais, de bonne qualité, et méritant l'attention du commerce.
Conditions, à la vente. 26juin

Succession de James S. Cooper.

PAR LOUIS STERN & BROS.
M. STERN, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 mars 1868, il sera vendu le VENDREDI, 26 juin 1868, à 10 heures précises du matin, pour le compte de la succession susmentionnée, [illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12juin—19,18,26,28

PAR G. DE FERIET.

Maison et Terrain dans la rue Casacalvo, entre les rues Poètes et Espagne.—Egalement, un Terrain ne dans la rue Urquhart, entre les rues Mandeville et Espagne.

Succession de Clotaire Vaudre.
No. 31,931.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI le 11 de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Bienville, [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11 juin—11 18 25—1 8 11 juillet

Terrains de prix dans le voisinage immédiat du Pont Gravier.

Succession de MARY E. HEBERT—No —

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI le 13 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Honorable W. H. Cooley, juge de la Cour de District de la paroisse d'Orléans, daté du 22 avril 1868, les propriétés ci-après décrites—

SEPT TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages appartenant audits terrains [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11 juin—18,26, juil 1,8,13

Terrain amélioré, dans la ville de Milneburg

Succession de Maurice Scanlon—No 32,634

Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau : rue Bienville No 86.

SAMEDI, 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 23 mai 1868, la propriété foncière et après décrite [illegible]

L'acte de vente et compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
26mai—30—6juin—13,19,27

TERRAIN DE PRIX.

Succession de Mme Veuve Bantie Juillet —No 30,349—

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 18 juillet 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Bienville, [illegible]

Un magasin Coffre-fort.

Succession de F. H. Huck—No 21,956.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 27 juin 1868, à 11 heures du matin, au bureau de l'encanteur, No 86 de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 20 mai, il sera vendu—
Un magnifique coffre fort.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 juin—27

Meubles, ornements d'église, médailles, chapelets.

Succession de FIRMIN VERIGLIO—No 32,195.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

MARDI 30 juin 1868, à 11 heures A. M., il sera vendu, à l'enchère publique, à l'encanteur, coin des rues Ursulines et Hôpital, en vertu d'un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 6 juin 1868, pour le compte de la dite succession—

Tables, armoires, chaises, machine à coudre, toilette, médailles, lits, linge de corps, vêtements. Aussi : médailles en argent, chapelets, croix, chandeliers, etc., etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 18juin—18,26,28,30

Excellent emplacement pour le commerce, au coin des rues Hôpital et Bourgogne, 3me District—Dans l'affaire Charlotte Knoll, veuve de Jos. Perret contre Claude Tournier, tuteur, &c—Pour en partage—No 30,642.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 6 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, [illegible]

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot compris entre les rues Bourgogne, Ursulines, Dauphine et Hôpital. [illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
4 juin—6,13,20,27,28; juil 6

Succession de M. Z. St Amant, Mme Vve Zeringue.—No 30,966.

Très agréable et jolie résidence, avec ses dépendances, couverte en ardoises, ayant un grand espace de terre en culture et bien planté d'arbres fruitiers, etc., etc., située sur la rue Elmire, entre les rues Craps et Grands Hommes, et dans le voisinage immédiat du Chemin de Fer de Ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI le 29 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 mai 1868, la propriété suivante—

UN GRAND MORCEAU DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Elmire, Craps (ou Bourgogne), Désiré et Amour (ou Rempart), mesurant 166 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

Les bâtisses et améliorations consistent en une agréable résidence couverte en ardoises, contenant un salon, une salle à manger, quatre chambres à coucher et une galerie de derrière, une cuisine à deux étages contenant trois chambres; aussi, une citerne, écurie, arbres fruitiers, etc., etc. Cette propriété n'étant qu'à une petite distance du chemin de fer de la rue Dauphine, est éminemment propre à tous les rapports pour les personnes désirant une résidence agréable.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire public, y compris les timbres de Revenu Intérieur et les taxes de l'année courante, aux frais de l'acquéreur.
31mai—31—6juin—13,19,29juin

Quincaillerie ! Outils ! Poulies ! Cordes ! Bois de charpente, Matériaux d'entrepreneurs et d'arrimeurs, Machine à vapeur à hisser, &c, &c, &c.

Succession de James Gallico.
No —

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI 30 juin 1868, à 10 heures du matin, au bureau de l'encanteur, No 86 de la rue Bienville [illegible]

A 11 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu du même ordre, dans le terrain situé dans la rue Gravier, près le coin de la rue Franklin—

Un lot de bois de charpente, portes, chassis, jalousies, grues, outils, poulies, cordes, et un lot de matériaux d'entrepreneurs.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 juin—19,26,27,30

LEON LATAPIE vs JULIE-PAULINE PIERRE

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,067—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit : [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 juin—18,27—4,11,18 juillet

J. J. BURNETT vs J. G. WILSON.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 20,132.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, six de juillet 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux, coin des rues de Léonard & Maxwell, Nos 26 et 28, rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

L'étalon trotteur "Sam Warren."
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—24 27—1 3 5 juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, lingerie et notions.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO : Alex. Levy, encanteur—Bureau rue de Chartres, No 38—VENDREDI, 26 juin, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, il sera vendu—

[illegible] crêpe, gingham et gingas coton, bobinettes, coutils, cotonnades, coutils à matelas, stripes, mousselines brochées, jaconats unis, tapes, chemises, flanelles, mouchoirs, mousseline, laine, mousseline, bonneterie, serviettes, nappes, malakoffs, corsets, chemises, [illegible]

50 rouleaux de nattes.
Et—1 caisse coutils à matelas, légèrement avarié, vendu pour le compte de qui il appartiendra.

PAR H. SCOTT.

Grande vente importante et sans réserve, de Marchandises Sèches, Habillements, Lingerie, Chapeaux, Bonneterie, etc., à l'encan.

PAR H. SCOTT; H. MARKS, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI 26 juin à 10 heures dans la salle d'encan, au No 60 de la rue de Chartres— [illegible]

Aussi, un beau lot de chapeaux de paille, castor, peluche et Victoria, pour hommes et jeunes garçons.
26 juin

MONTGOMERY BROS. & CO

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

Il sera vendu, samedi, 27 de juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 67 de la rue de Gravier—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Sets de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux [illegible]

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et tables et sofas.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture, beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

Il sera vendu, samedi 27 de juin, à 11 heures du matin, aux écuries de A. T. Liner, rue Gravier.
Elégants Chevaux appareillés.
[illegible]
Beaux mulets de tir.
Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession d'ARCHIBALD S. FERTH

Terrains de prix, dans la rue Calliope, entre les rues Carondelet et St-Charles, Premier District—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. C. O. Dupré, juge de la Cour de District de la Paroisse Jefferson, [illegible]

DEUX TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot compris entre les rues Calliope, Clio, Carondelet et St-Charles. [illegible]

Le plan est exposé à la Bourse.
Conditions—$1,000 comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. [illegible]
7juin—7,14,21,28—juil 4,7

Terrains améliorés et de prix dans le Premier District.—Vente à l'encan.—Affaire Thomas Fleming contre Bernard Duffy et autres.—No. 25,658.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu d'un ordre de et conformément à un jugement de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Le plan est exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant G. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
3 juin—10 14 28—7 juillet

PAR S. GUINAULT

Succession de JOHANN KLUSSMANN.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 27 juin 1868, il sera vendu, à 11 heures de l'après-midi, rue Independance, No 54, entre les rues Grands-Hommes et Casacalvo, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 2 juin 1868—

Un lot d'effets mobiliers et divers articles.
Conditions—Comptant. 25 juin

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Succession de Léontine Lavigne, épouse de Wm Longmire—No 26,867.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 11 juillet 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 13 mai 1868 et signé le 23 mai 1868, les propriétés suivantes :

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets [illegible]
16 juin—16 20 26 4 11 juillet

Aux Consommateurs de Glace.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

SAMEDI, 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—
10 actions de "New-Orleans Ice Company," de $100 chaque, payées, en bons en gré des acheteurs.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Terrain dans la rue Gravier et avant-dernier à Genevieve.
Succession de John Mitchell.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans. No 28,794.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 20 mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession John Mitchell, décédé— [illegible]

Succession de Peter A. Tonglet.
No 32,137.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 11 juillet 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 juin 1868, les propriétés foncières suivantes appartenant à ladite succession—

[illegible]

Succession de Antoine Nadau Vincent Fernandez, Jr.

Par S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 11 juillet 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 juin 1868, les propriétés suivantes, savoir—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis, pardevant [illegible], notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juin—7 20 27—4 11 juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété améliorée dans le 4me District.—Ilots à Nouvelle et Carrollton. Succession de J. J. MICHEL—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 21,[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & Co—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau : No 17 Place de la Bourse.—SAMEDI, 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 22 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de J. J. Michel, décédé, les propriétés suivantes : [illegible]

Actes de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais des acquéreurs par devant Wm Bennett, notaire public.
21 juin

Maison en bois rue Conge.

Succession de Mme JANE ARMSTRONG, veuve de J. J. LAGERBUSH.

No 27,289, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI le 27 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 16 de mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique—

[illegible]

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell, notaire public.

Deux Terrains de choix rue Mandeville, près de l'église de l'Annonciation.

Par C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 27 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique— [illegible]

Succession de Mme Marie Zoé Bobiane, veuve de Joseph Dusuau, décédé.

— No 30,234. —

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 27 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Terrains améliorés dans la rue [illegible]
Succession de George Hughes.
No 26,564.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 11 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis, pardevant [illegible], notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juin—7 20 27—4 11 juillet

Jolie résidence dans la rue des Magasins, avec grand terrain.

Maison "cottage" dans la rue Terpsichore.

SUCCESSION DE LEWIS A. COLLINS.

No 29,586—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, Exchange Place No 17.

JEUDI, 9 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 juin 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis A. Collins, décédé, les propriétés ci-après décrites—

1o—LA JOLIE RÉSIDENCE EN BOIS, A ETAGE, [illegible]

2o—LA GRANDE MAISON COTTAGE située dans le Premier District, dans l'ilot compris entre les rues Terpsichore, Melpomène, Camp et Magasin. [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant J. Bendernagel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
7juin—7,20,27—4,9 juillet

Succession de Louisa Johnson, veuve de A. Delacelle.—No 30,286.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
24 juin—24 30 5 juil Greffier.

Succession de Anne Allman, veuve de Jacob S. Williams.—No 32,286.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Frédéric Sibeau a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Anne Allman, veuve de Jacob S. Williams, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
24 juin—24 28 3 juil Greffier.

Succession de Frederic Speyerer.—No 32,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Frederic Speyerer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Frederic Speyerer, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
24 juin—24 28 3 juil Greffier.